



CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT A LA SCOLARITE 2020-2021 -collège

Nom.....

Prénom.....

Établissement scolaire.....

Classe :.....

Le jeune s'engage à :

- Venir au centre social afin d'y réaliser son travail scolaire les jours définis à l'inscription
- Respecter les lieux, le matériel et les personnes (adultes et enfants)
- Amener le matériel nécessaire pour faire ses devoirs

Signature du participant,

Les parents, (Noms), s'engagent à :

- Rencontrer régulièrement les encadrants de l'accompagnement scolaire afin de suivre les progressions de leur enfant
- Informer le centre social en cas d'absence de leur enfant, en signant une décharge
- Assister **une fois dans l'année scolaire** à l'aide aux devoirs en préparant un goûter pour tous les enfants .
- Venir inscrire leur enfant aux activités et veiller qu'il soit bien présent aux activités pendant toute la durée définie à l'inscription

Signature des parents,

Le centre social s'engage à :

- Accueillir les jeunes, le lundi et le jeudi de 17h30 à 18h30 pour l'accompagnement à la scolarité.
- Mettre à disposition un lieu, un matériel adaptés et des adultes compétents, pour aider les enfants efficacement dans la réalisation de leurs devoirs
- Informer les parents de l'évolution de leur enfant ou des problèmes rencontrés
- Rencontrer les enseignants afin d'être complémentaires dans le suivi de chaque jeune
- Informer les parents sur les activités et les projets proposés par le centre social
- Signaler tout changement de comportement et de fréquentation aux activités

Signature du centre social,

